

UDSIS



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations
séance du 19 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf juillet, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 19/07/22 – 06	Objet : Construction de la cuisine centrale Millas 2 – Validation de la phase PRO.
--	---

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Mathias BLANC, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Madeleine GARCIA-VIDAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Françoise CHATARD, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Maya LESNE.

Titulaires absents ayant donné procuration : Antoine PARRA ayant donné procuration à Georges GUARDIA.

Absents : Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Raymond LEMORT, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Valérie FRANCO, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Le Président,

Rappelle par délibération n°25/06/19-09 du 25 juin 2019, le Comité Syndical de l'UDSIS a décidé d'approuver le projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale à Millas, son programme général ainsi que l'enveloppe financière s'y rattachant présentés par le cabinet « Vitam Ingénierie ».

Cette approbation permettant en suivant :

- La conclusion d'une convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec la SPL PO AMENAGEMENT relative au pilotage de l'opération globale par délibération n°10 du 25 juin 2019 ;
- Le lancement de la procédure de concours restreint sur esquisse par délibération n°11 du 25 juin 2019.

Indique que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'architectes Boyer Percheron Architectes installé à Montpellier, lauréat du concours restreint, par décision du 18 mai 2020.

L'enveloppe globale financière prévisionnelle du projet à ce stade a été approuvée au montant de **11 472 339,20 € TTC** comprenant l'enveloppe du programme (10 923 800 € TTC) et les honoraires du mandataire (539 539,20 € TTC).

Le contrat de la Maîtrise d'œuvre prévoit un budget de travaux de 6 580 000 € HT.

Le montant du coût travaux de base chiffré par le Maître d'œuvre (MOE) à la phase Avant Projet Définitif (APD) s'élève à 6 570 192 €HT auxquels viennent s'ajouter des travaux réglementaires et liés à la réglementation ICPE pour 169 013 € HT portant le montant total de l'APD à 6 739 205 €HT (validé lors du comité du 8 Décembre 2021).

Par délibération n°08/12/21-06 du 8 décembre 2021, le montant total de l'opération a ainsi été réévalué en phase APD à 11 702 126 € TTC.

Le budget travaux du dossier PRO a été estimé par le MOE à un montant de 6 745 307 €HT. Le dossier PRO a été jugé techniquement conforme aux attentes du Maître d'ouvrage en Juin 2022 et n'entraîne pas de modification du budget opération.

Propose de voter la validation du dossier PRO répondant aux exigences du programme.

Enfin, le contexte sanitaire a impliqué une forte augmentation des prix des matériaux de construction. En conséquence, le budget travaux doit subir une forte actualisation induite par la différence de prix entre le chiffrage effectué au démarrage des études de conception (Novembre 2019) et la date prévisionnelle d'ouverture des offres des entreprises (Octobre 2022). Durant cette période, l'augmentation globale des coûts de construction du projet sur la base des indices de prix BT publiés à l'INSEE pour chaque lot de travaux est estimée à +22,42%, soit **+ 1 512 368 € HT**.

Au démarrage des études en 2019, un montant de 200 000 € HT avait été provisionné sur ce poste, ramenant à **+ 1 312 368 € HT** le budget complémentaire à prévoir pour la poursuite de l'opération.

---///---

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver la phase études de projet (PRO) avant de poursuivre la phase de consultation des entreprises (DCE).

Considérant que le montant des travaux estimé en phase PRO permet de rester dans la limite du budget de l'opération validé au programme initial.

Considérant l'obtention du Permis de Construire de Millas 2 et celui du garage de Millas 1 (inclus dans cette opération).

Considérant que ce budget de travaux, basé sur l'indice de prix de 2019, devra être réactualisé en amont de la passation des marchés avec les entreprises.

La validation de la phase PRO amène l'engagement de la phase suivante du marché de Maîtrise d'Œuvre, notamment la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

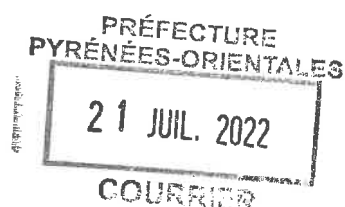
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE de :

- **Approuver** le dossier PRO relatif à la construction de la nouvelle cuisine,
- **Approuver** le coût prévisionnel des travaux PRO à la somme de **6 745 307 €HT** (hors actualisation),
- **Réévaluer** le montant de l'enveloppe affecté à l'opération à la somme de **13 276 972 €TTC**, soit une augmentation de 1 574 846 € TTC (+13.5%),
- **Autoriser** le Président à engager la phase suivante des études, à lancer les procédures de passation et à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes à l'opération,
- **Retenir** le principe de dévolution des marchés de travaux en lots séparés sur appel d'offre ouvert conformément au Code de la Commande Publique,
- **Intégrer** la clause d'insertion sociale dans les marchés,
- **Ordonner** à notre mandataire SPL PO AMENAGEMENT d'utiliser la procédure d'appel d'offre ouvert conformément au code de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



21 JUIL. 2022

COURRIER

ESTIMATION DE L'ACTUALISATION DES PRIX TRAVAUX

PROJET	Construction d'une cuisine centrale à Millas (
MAITRISE D'OUVRAGE	UDSIS
MAITRISE D'OUVRAGE MANDATAIRE	PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT

MONTANT INITIAL DES TRAVAUX EN PHASE PROGRAMME 6 580 000 €HT M0 - Nov 2019

BT différenciés + 6 mos

POSTE	MONTANT APD MOA (Valeur Nov. 2019)	MONTANT PRO (Valeur Nov. 2019)	MONTANT PRO (Valeur Oct 22 estimé) EN €HT
Gros-Cœuvre	1 253 329 €	1 308 695 €	1 593 427 €
Charpente Métallique	350 200 €	333 578 €	614 960 €
Couverture - Bardage	237 014 €	246 544 €	319 446 €
Etanchéité	203 812 €	224 212 €	286 152 €
Menuiseries Extérieures	147 435 €	192 459 €	224 511 €
Cloisons - Doublages - FP	91 975 €	100 118 €	116 294 €
Menuiseries Intérieures	78 564 €	39 450 €	46 181 €
Revêtements de Sols - Faïences	262 916 €	274 140 €	306 982 €
Peintures	24 416 €	27 265 €	30 941 €
Façades	69 020 €	108 203 €	150 208 €
Serrurerie - Quais - Lames métalliques	293 233 €	343 937 €	474 194 €
Plomberie - CVC	719 594 €	722 639 €	814 472 €
CFO / CFA	446 178 €	433 944 €	501 298 €
Cloisonnement Isotherme	463 798 €	506 000 €	591 392 €
Froid Alimentaire	304 853 €	306 842 €	350 628 €
VRD - Espaces Verts	442 791 €	424 091 €	516 170 €
Equipements Mobilier - Restauration	1 104 372 €	1 105 561 €	1 263 321 €
Traitement des Plénums	- €	47 629 €	57 099 €
Mobilier Divers	- €	- €	- €
Garage	76 693 €		- €
TOTAL BASE PROGRAMME (Valeur Nov. 2019)	6 570 193 €	6 745 307 €	8 257 675 €
Demandes complémentaires MOA et adaptation demandes DDTM / ICPE / COVID			
s/s Total Modifications Programme (Valeur Nov. 2019)	169 013 €	- €	Inclus
TOTAL BASE PROGRAMME + TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	6 739 206 €	6 745 307 €	8 257 675 €
Augmentation du budget TRAVAUX due à l'actualisation			1 512 368 €
% d'augmentation			22,42%
Provision Actualisation dans budget initial			200 000 €
Augmentation BUDGET OPERATION du à l'Actualisation des prix	en €HT		1 312 368 €